

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

COMMUNE DE GUESNAIN

CANTON DE DOUAI SUD

**_*_*_*_*_*_*_*_*

**_*_*_*_*_*_*_*_*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN

Le trente avril deux mille vingt-six, à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 17 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Votants : 11

Etaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente

Mesdames AMADEI Corinne – DELCAMBRE Chantal – Messieurs SENEZ Jean-Pierre- CARRE Odilon - Mesdames CUISSE Marie-Line - DRAPIER Régine – HASSANI Sonia – BARRERE Céline - Monsieur DEVRED Sylvain – Madame BLANCHARD Perrine

Excusées :

Madame Claudine FERMEY – Madame REGNIEZ Renée

Absents :

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

L'article L5217-10-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique « qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, le conseil d'Administratif établit son règlement budgétaire et financier ».

Il est établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur.

Il n'a pas vocation à rappeler les dispositions légales et réglementaires, mais est utilisé pour recenser les règles internes de gestion propres du CCAS de la Commune de GUESNAIN et à clarifier leur mise en pratique par les services.

Le présent règlement budgétaire et financier est valable pour la durée de la mandature.

Il pourra évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion internes. Il constitue la base de référence du guide des procédures pour sa partie budgétaire et comptable.

Madame la Présidente propose d'adopter le règlement budgétaire et financier tel que repris en annexe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 059-265902767-20260513-DEL5CADU300426-DE

*Le Conseil d'Administration,
Vu l'exposé de Madame la Présidente,
A l'unanimité,*

Adopte le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

La Présidente,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Corinne AMADEI.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Amadei', written over a horizontal line.